



Prox-iti

DÉCHÈTERIE MOBILE

MODE D'EMPLOI

horaires d'ouverture

le mercredi

14:00 - 18:00

selon le calendrier annuel



Prox-iti

- est un service de **déchèterie mobile itinérante**
- est le fruit d'un **partenariat entre les communes** qui la financent et Vadec qui en assure l'exploitation
- est **accessible gratuitement aux habitant-e-s des communes participantes** détenant la **carte d'accès** délivrée par la commune (1 par ménage et entreprise) et permettant l'activation de l'identifiant MEMODéchets
- permet d'**accéder à toutes les dates / sessions**, y compris dans une autre commune
- accepte les **déchets urbains ménagers** (et assimilables pour les entreprises) équivalent **au maximum à 1m³** de déchets par véhicule, par jour; les déchets non pris en charge doivent être remis à un centre de tri autorisé, contre paiement
- vous remercie de **respecter le règlement d'exploitation** pour assurer la sécurité et un fonctionnement optimal de Prox-iti: se conformer aux panneaux de signalisation et aux **instructions du personnel** d'exploitation; l'utilisation des installations du site relève de **votre responsabilité**; les enfants sont sous la responsabilité et la surveillance des personnes qui les accompagnent, il est recommandé qu'ils restent dans le véhicule

**Accès réservé
aux communes
participantes**
n'oubliez pas votre
carte d'accès nominative
ou votre identifiant dans
l'application MEMODéchets



LE COMPTOIR À DÉCHETS

LE MEILLEUR DÉCHET RESTE CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS

pensez aux "5 R" : Refuser, Réduire et Réutiliser, avant de Recycler et Rendre à la terre.



PLÂTRE

OUI > Objet en plâtre (décoration, aménagements).
NON > Déchets provenant de chantiers de démolition ou de transformation, cloisons, stuck, etc.



FIBROCIMENT (AMIANTE)

OUI > Objet en fibrociment (bacs à fleur, décoration).
NON > Déchets provenant de chantiers de démolition ou de transformation, tuiles, couvertures, etc.



INERTES

OUI > Vaisselle, céramique, vitres, miroirs, verres autres que bouteilles, etc.
NON > Déchets provenant de chantiers de démolition ou de transformation, terre, pierres, briques, portes, etc.



ferraille

OUI > Objets métalliques autres qu'emballages provenant de l'exploitation normale d'un ménage. Les parties combustibles ou recyclables spécifiquement (bois, plastique, tissus, etc) doivent être déposés dans les conteneurs adéquats ou un sac taxé.

NON > Objets métalliques de l'industrie ou de l'artisanat, composants de véhicules à moteur, huile moteur et carburants.



encombrants incinérables

OUI > Uniquement déchets ménagers combustibles trop volumineux pour tenir dans un sac taxé de 110 litres (matelas, canapé, etc.). Autant que possible, retirer les éléments métalliques (armatures, etc.).

NON > Déchets non recyclables de petite taille, pneus d'autos et de motos, PSE propre.

Les **déchets spéciaux des ménages** (DMS) sont accueillis à côté de Prox-iti, lors de toutes les sessions de Saignelégier et quelques sessions au Noirmont.



Pour toute question d'exploitation: 032 967 68 01
relative aux déchets: 0842 012 012
ou **consultez MEMODéchets!**

2025

horaires d'ouverture

le mercredi
14:00 - 18:00



Pour toute question d'exploitation: 032 967 68 01

relative aux déchets: 0842 012 012
ou **consultez MEMODéchets!**

JANVIER	8	Saignelégier *
	15	Le Noirmont
	22	Les Bois
FÉVRIER	5	Muriaux
	12	Montfaucon
	19	Saignelégier *
	26	La Ferrière
MARS	12	Le Noirmont *
	19	Les Bois
	26	Saint-Brais
AVRIL	2	Saignelégier *
	16	Le Noirmont
	30	Le Bémont
MAI	7	Les Bois
	14	Saignelégier *
	21	Montfaucon
JUIN	4	Le Noirmont *
	11	La Ferrière
	18	Saignelégier *
JUILLET	2	Muriaux
	16	Le Noirmont
	23	Saignelégier *
	30	Les Bois
AOÛT	6	Montfaucon
	27	Le Noirmont *
SEPTEMBRE	10	Saignelégier *
	17	Les Bois
	24	Le Bémont
OCTOBRE	1	Saint-Brais
	8	La Ferrière
	15	Le Noirmont
	22	Saignelégier *
	29	Montfaucon
NOVEMBRE	5	Muriaux
	19	Les Bois
	26	Saignelégier *
DÉCEMBRE	3	Le Noirmont

* Déchets spéciaux des ménages

LA RESSOURCERIE UNE NOUVELLE VIE AUX OBJETS

Certains objets peuvent être réutilisés et connaître une nouvelle vie. En collaborant avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, tels Caritas et Emmaüs, Prox-iti encourage la réutilisation des objets de seconde main.

La ressourcerie propose aux usagers de donner leurs objets et vêtements encore utilisables et en bon état afin de les remettre dans le circuit de seconde main, sans vente sur place.

La ressourcerie est accessible lors des sessions Prox-iti, sauf à Saint-Brais.

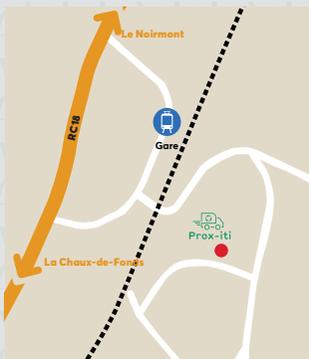
En cas de dépôt exceptionnel (>1m³), sollicitez votre commune par mail ou par téléphone au moins 2 semaines avant la session de Prox-iti, afin qu'elle délivre (ou pas) une autorisation spéciale écrite.

RAPPEL

Il est interdit de récupérer des objets déposés dans les conteneurs. Ils appartiennent à la collectivité qui en assume la responsabilité et les charges de traitement.



LE BÉMONT
ECOPOINT –
CENTRE



LES BOIS
PARKING –
BAS DU VILLAGE



LA FERRIÈRE
ECOPOINT N°1
HALLE POLYVALENTE



LE NOIRMONT
ECOPOINT N°1
RUE DE LA CROIX



MONTFAUCON
ECOPOINT N°2 –
CENTRE



MURIAUX
ECOPOINT N°1
LES EMIBOIS



SAIGNELÉGIER
HALLE DU
MARCHÉ-CONCOURS



SAINT-BRAIS
LE CREUX –
CROISÉE LE PLAIGNAT

* déchets spéciaux
des ménages